

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 05 mars (05/03/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 février, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire,**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Monsieur Robert GOZZO), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame HEMERY est nommée secrétaire de séance.

22 – 05 mars 2019

22. Promesse de bail emphytéotique – constitution de servitudes relative au projet d'installations photovoltaïques sur un terrain communal sis lieu-dit « La Truque », Route de la Comtesse, Saint - Christophe

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de parc photovoltaïque sur le terrain communal, sis lieu-dit « La Truque », Saint-Christophe, route de la Comtesse cadastré section AK n°189 d'une superficie totale de 204 436 m²,

Considérant que la Société ALOE ENERGY souhaite effectuer des études de faisabilité préalables à la décision de réaliser sur le terrain, propriété de la commune, un parc solaire,

Considérant qu'il convient de signer une promesse de bail emphytéotique entre la commune de Moissac, propriétaire du terrain, et la société ALOE ENERGY fixant l'engagement des deux parties,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 1 abstention (Mme DULAC),**

DONNE son accord pour la signature de la promesse de bail emphytéotique concernant le projet d'implantation d'un parc solaire sur le terrain communal sis route de la Comtesse, Saint-Christophe, lieu-dit « La Truque »,

AUTORISE la société ALOE ENERGY à procéder aux études préalables, nécessaires à la réalisation du projet,

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la promesse de bail emphytéotique- constitution de servitudes annexée à cette délibération, avec la société ALOE ENERGY relativement au projet, pour une durée de huit (8) ans sur la parcelle AK0189 au lieu-dit « La Truque » sur la commune de Moissac. Une fois l'option levée, cette promesse de bail emphytéotique donnera lieu à la formation d'un bail emphytéotique et à la constitution de servitudes, en contrepartie d'un loyer de deux mille huit cents euros (2 800.00 €) par hectare et par an.

Pour copie conforme

Moissac le 07 mars 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET